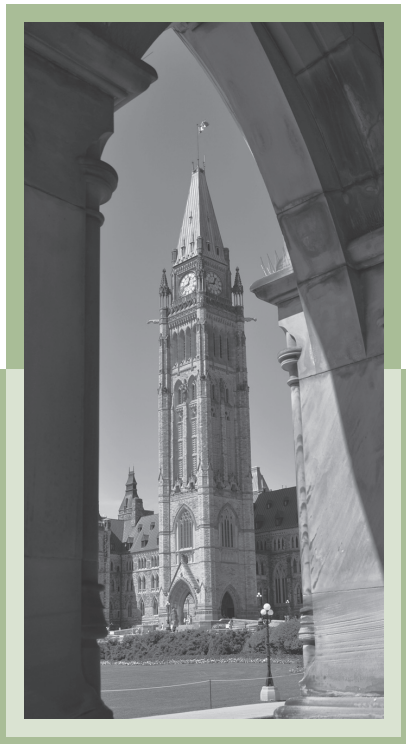

Automne 2019

Rapports du commissaire à l'environnement et au développement durable au Parlement du Canada

RAPPORT 3

Rapport annuel sur les pétitions en matière d'environnement

Bureau du vérificateur général du Canada

Office of the Auditor General of Canada

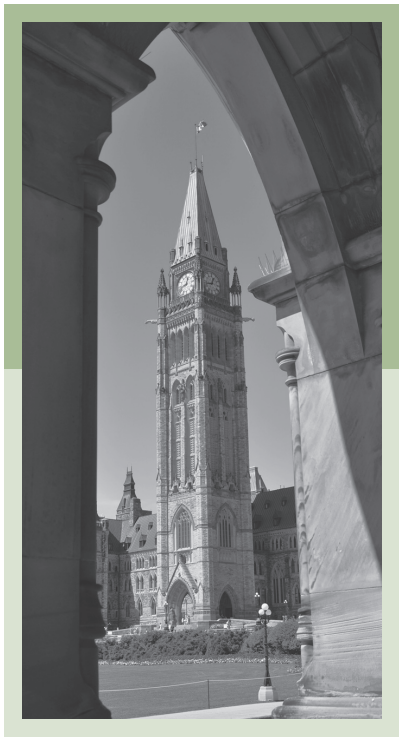

Automne 2019

Rapports du commissaire à l'environnement et au développement durable au Parlement du Canada

RAPPORT 3

Rapport annuel sur les pétitions en matière d'environnement

Bureau du vérificateur général du Canada

Office of the Auditor General of Canada

Dans le présent rapport, le genre masculin est utilisé sans aucune discrimination et uniquement dans le but d'alléger le texte.

Le rapport est également diffusé sur notre site Web à l'adresse www.oag-bvg.gc.ca.

This document is also available in English.

© Sa Majesté la Reine du Chef du Canada, représentée par le vérificateur général du Canada, 2019.

N° de catalogue FA1-26/2019-2-3F
ISBN 978-0-660-32501-9
ISSN 2561-181X (Imprimé)
ISSN 2561-1828 (En ligne)

FSC
www.fsc.org
RECYCLÉ
Papier fait à partir de matériaux recyclés
FSC® C103458

BIO GAZ
ÉNERGIE

Table des matières

Introduction 1

Processus de pétition en matière d'environnement 1

Objet du rapport 1

Résultats pour 2018-2019 1

Pétitions reçues 1

Rendement et réponses des ministères et des organismes 3

Gestion du processus de pétition en matière d'environnement 4

Annexe — À propos du processus de pétition en matière d'environnement 6

Introduction

Processus de pétition en matière d'environnement

3.1 Le processus de pétition en matière d'environnement constitue un moyen unique pour les résidents du Canada de transmettre leurs questions et préoccupations sur des enjeux environnementaux aux ministres fédéraux concernés, et d'obtenir des réponses de leur part. C'est aussi l'occasion pour les Canadiens et les Canadiennes d'entamer un dialogue avec leur gouvernement. Le commissaire à l'environnement et au développement durable assure la gestion du processus de pétition en matière d'environnement au nom du vérificateur général du Canada.

3.2 Le commissaire publie les sommaires des pétitions en matière d'environnement sur le site Web du Bureau du vérificateur général du Canada, dans un répertoire prévu à cette fin. Les pétitions et les réponses des ministères sont disponibles sur demande, dans la langue dans laquelle elles ont été soumises.

3.3 L'annexe donne des précisions sur le processus de pétition en matière d'environnement. Le site Web du Bureau renferme aussi des renseignements supplémentaires sur le processus, notamment en ce qui concerne les rôles et responsabilités du commissaire ainsi que des ministères et organismes fédéraux.

Objet du rapport

3.4 Le présent rapport annuel a pour objectif de communiquer au Parlement et à la population canadienne des renseignements sur le nombre de pétitions reçues, leur objet, l'état du dossier et les réponses ministérielles transmises entre le 1er juillet 2018 et le 30 juin 2019, conformément à l'article 23 de la *Loi sur le vérificateur général*.

Résultats pour 2018-2019

Pétitions reçues

3.5 Entre le 1er juillet 2018 et le 30 juin 2019, le Bureau du vérificateur général du Canada a reçu douze pétitions en matière d'environnement. Les pétitions, qui portent les numéros 418 à 429, provenaient de cinq provinces : la Colombie-Britannique, le Manitoba, l'Ontario, le Québec et Terre-Neuve-et-Labrador (voir la pièce 3.1).

Pièce 3.1 Les pétitions présentées entre le 1er juillet 2018 et le 30 juin 2019 provenaient de cinq provinces

Pétitions

Colombie-Britannique

420 Le financement fédéral pour le terminal d'exportation de charbon de Fraser Surrey Docks et d'autres installations d'exportation de charbon

428 Dix demandes au gouvernement du Canada pour améliorer la santé de l'environnement

429 La pollution plastique de nos océans

Manitoba

427[c] Problèmes de gouvernance nucléaire au Canada

Terre-Neuve-et-Labrador

424[b] Précisions quant à la transformation du sentier de l'étang Western Brook en un chemin d'accès en gravier dans le parc national du Gros-Morne

Québec

422 Résultats de l'échantillonnage du blé, de l'avoine et du maïs pour le glyphosate par l'Agence canadienne d'inspection des aliments

427[c] Problèmes de gouvernance nucléaire au Canada

Ontario

418[a] La nécessité d'une politique nationale sur le déclassement des réacteurs nucléaires

419 Préoccupations concernant les investissements dans les « nouvelles » technologies nucléaires

421 Remettre en question le nucléaire en tant qu'énergie propre

423 Réévaluation du glyphosate par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire de Santé Canada et par l'Agence américaine de protection de l'environnement

424[b] Précisions quant à la transformation du sentier de l'étang Western Brook en un chemin d'accès en gravier dans le parc national du Gros-Morne

425 Le transport public, les priorités municipales et l'intervention du gouvernement fédéral

426 Batteries abandonnées provenant d'aides à la navigation de la Garde côtière canadienne

427[c] Problèmes de gouvernance nucléaire au Canada

[a] Cette pétition a été présentée conjointement par des pétitionnaires d'Ottawa et de Toronto (Ontario).

[b] Cette pétition a été présentée conjointement par des pétitionnaires d'Ottawa (Ontario) et de St. John's (Terre-Neuve-et-Labrador).

[c] Cette pétition a été présentée conjointement par des pétitionnaires de Winnipeg (Manitoba), d'Ottawa (Ontario) et de Gatineau (Québec).

Source : Pétitions présentées au vérificateur général du Canada. Sommaires disponibles sur le site Web du Bureau du vérificateur général du Canada.

3.6 Douze ministères et organismes fédéraux ont reçu des pétitions cette année. Dans de nombreux cas, une pétition a été envoyée à plus d'un ministère ou organisme. Les cinq organisations qui ont reçu le plus grand nombre de pétitions sont les suivantes :

- Environnement et Changement climatique Canada — pétitions n°s 419, 420, 421, 425, 427, 428 et 429
- Ressources naturelles Canada — pétitions n°s 418, 419, 420, 421, 427 et 428
- Transports Canada — pétitions n°s 420, 425, 426 et 428
- Ministère des Finances Canada — pétitions n°s 419, 420 et 428
- Santé Canada — pétitions n°s 422, 423 et 428

3.7 **Principaux points soulevés** — Les pétitions ont porté sur une grande diversité de sujets, notamment des inquiétudes à l'égard de l'énergie nucléaire et de l'industrie nucléaire au Canada (pétitions n°s 418, 419, 421 et 427) ainsi que l'utilisation du glyphosate, un herbicide (pétitions n°s 422 et 423). Les parcs nationaux, les déchets dangereux et la pollution plastique des océans figurent également parmi les préoccupations soulevées dans d'autres pétitions.

3.8 Dans certains cas, le gouvernement fédéral a pris des mesures pour donner suite aux questions soulevées dans les pétitions en matière d'environnement. Par exemple, dans la pétition n° 417, présentée en mai 2018, le pétitionnaire a soulevé des questions au sujet d'un projet de sentier de vélo et de randonnée dont le tracé serait parallèle à la promenade des Glaciers du parc national Jasper. La pétition remettait en question la justification du projet compte tenu des priorités de Parcs Canada. Nous ne pouvons pas établir de corrélation directe entre la pétition et les mesures subséquentes prises par Parcs Canada, mais nous avons noté qu'en janvier 2019, l'Agence avait annoncé qu'elle n'irait pas de l'avant avec le projet de sentier étant donné « les préoccupations concernant les répercussions environnementales possibles et les coûts élevés associés au projet ». Le montant de 65,9 millions de dollars réservé au projet dans le budget de 2016 serait réaffecté à d'autres domaines prioritaires de Parcs Canada.

Rendement et réponses des ministères et des organismes

3.9 Cette année, dix ministères et organismes ont répondu à neuf pétitions présentées au cours de la période de déclaration actuelle (2018-2019) et de la précédente (2017-2018). Toutes les réponses ont été communiquées dans le délai réglementaire de 120 jours.

3.10 **Modification de la méthode de présentation et de publication des pétitions sur notre site Web** — Nous avons créé un formulaire de pétition en ligne pour aider les Canadiens à présenter des pétitions. Nous avons également simplifié les documents explicatifs sur les pétitions qui sont publiés sur notre site Web. Pour respecter nos obligations juridiques et tenir compte des orientations du gouvernement du Canada, nous avons aussi apporté quelques modifications au Répertoire des pétitions. Sur demande, des renseignements sur les pétitions présentées au cours des 15 dernières années sont également accessibles.

3.11 **Faire connaître le processus de pétition aux Canadiens** — Nous continuons d'utiliser divers produits de communication pour faire connaître le processus de pétition à la population canadienne. Nous avons aussi transmis des renseignements sur le processus de pétition à diverses organisations, répondu à leurs questions et formulé des avis sur la présentation d'une pétition. Par exemple, le personnel du Bureau a fait des exposés sur le processus de pétition dans le cadre de plusieurs cours universitaires et lors d'une conférence internationale sur les enjeux liés à l'Arctique. En outre, nous avons poursuivi nos activités de communication auprès des organismes autochtones du Canada.

3.12 **Amélioration des méthodes utilisées pour aider les Canadiens** — Nous continuons de mener des sondages auprès des pétitionnaires après qu'ils ont reçu les réponses des ministères et organismes. En participant aux sondages, les pétitionnaires peuvent évaluer les réponses et formuler des commentaires, et ils peuvent choisir de transmettre leurs commentaires aux fonctionnaires des ministères et organismes concernés. De plus, le Bureau du vérificateur général du Canada tient compte des pétitions et des réponses afférentes lorsqu'il élabore son programme pluriannuel d'audit de performance.

3.13 **Amélioration des méthodes utilisées pour aider les organisations fédérales** — Nous continuons d'offrir des directives aux fonctionnaires fédéraux qui répondent aux pétitions et aux questions des pétitionnaires. Nous donnons aux ministères et aux organismes une rétroaction sur le niveau de satisfaction des pétitionnaires ayant répondu au sondage.

Période visée par le rapport

Le rapport porte sur la période allant du 1er juillet 2018 au 30 juin 2019.

Équipe responsable des pétitions

Directrice principale : Kimberley Leach
Directeur : George Stuetz

Perla Hernandez
Roxanne Lepage
Kris Nanda
Jason Waters

Annexe — À propos du processus de pétition en matière d'environnement

Le processus de pétition en matière d'environnement et le rôle du commissaire à l'environnement et au développement durable

<table>
<tr><th colspan="3">Processus de pétition en matière d'environnement</th></tr>
<tr><td>Enclenchement du processus</td><td colspan="2">Un résident du Canada présente une pétition au vérificateur général du Canada. La pétition peut être présentée au moyen du nouveau formulaire en ligne sur notre site Web ou envoyée par la poste, par télécopieur ou par courrier électronique.</td></tr>
<tr><td rowspan="2">Examen de la pétition</td><td colspan="2">Le commissaire examine la pétition pour vérifier si elle est conforme aux exigences de la Loi sur le vérificateur général.</td></tr>
<tr><td>Si la pétition est conforme aux exigences de la Loi sur le vérificateur général, le commissaire :
• détermine les ministères et organismes fédéraux qui peuvent être responsables des enjeux soulevés dans la pétition;
• achemine la pétition aux ministres concernés;
• envoie une lettre au pétitionnaire en indiquant à quels ministres la pétition a été transmise.</td><td>Si la pétition n'est pas conforme aux exigences de la Loi sur le vérificateur général, le pétitionnaire en est avisé par écrit.
Si la pétition est incomplète ou manque de clarté, le pétitionnaire est prié de la reformuler et de la présenter à nouveau.</td></tr>
<tr><td>Réponse à la pétition</td><td colspan="2">Lors de la réception de la pétition, le ministre doit :
envoyer un accusé de réception au pétitionnaire et au commissaire dans un délai de 15 jours;
examiner la pétition et envoyer une réponse au pétitionnaire et au commissaire dans un délai de 120 jours.</td></tr>
</table>

Activités courantes liées aux pétitions				
Suivi	**Rapport**	**Affichage sur le Web**	**Audit**	**Sensibilisation**
Le commissaire assure le suivi des accusés de réception et des réponses des ministres.	Le commissaire fait rapport au Parlement sur les pétitions et les réponses reçues.	Le commissaire affiche sur le Web de l'information sommaire au sujet de chaque pétition, dans les deux langues officielles.	Le Bureau du vérificateur général du Canada tient compte des enjeux soulevés dans les pétitions lorsqu'il planifie ses futurs audits.	Le commissaire mène diverses activités de sensibilisation pour faire connaître le processus de pétition à la population canadienne.

Automne 2019

Rapports du commissaire à l'environnement et au développement durable au Parlement du Canada

Le point de vue du commissaire

1. Examen du Rapport d'étape de 2018 sur la Stratégie fédérale de développement durable
2. Progrès réalisés par les ministères et organismes dans la mise en œuvre des stratégies de développement durable
3. Rapport annuel sur les pétitions en matière d'environnement